

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-neuf juin deux mille quatorze, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/06/2014

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre ESTRADÉ, Josiane ROUCHUT, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT, Roger CLEDAT, Dominique TALABOT, Sébastien MOREAU, Sylvie AYMARD, Monique BLONDEL, Estelle DELMOND, Alexandre MAZIN, Michel PARVY, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Alain GONZALES, Jean-Claude DECOUT, Michelle MONDIT.

EXCUSES : Arlette DEMAR (a donné procuration à Pierre LANGLADE), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Jean-Claude LEBLOIS), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Sylvette CHADELAUD), Alain FAUCHER (a donné procuration à Sylvie ALAMARGOT), Dominique MARQUET (a donné procuration à Sébastien MOREAU), Jean-Pierre NEXON (a donné procuration à Jean-Claude DECOUT)

ABSENTS : Jean-Louis BREGAINT, Claudine LAFOREST, Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2014 – 107 : FINANCES – REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne du 28 mai 2014

Monsieur le Président expose que, sur la base des paramètres retenus pour calculer les montants affectés à ce fonds, le territoire de Noblat, à savoir l'Intercommunalité de Noblat et ses douze communes membres, sont à la fois bénéficiaires et contributrices à ce fonds. Pour l'année 2014, le territoire de Noblat est contributeur à hauteur de 230 € et bénéficie d'un versement de 208 275 €.

Pour l'année 2014, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de retenir la répartition de droit commun calculée par les services de l'Etat, du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Approuve la répartition de droit commun comme suit :

| Nom des communes | Montant prélevé en € | Montant reversé en € | Solde en € |
|-----------------------------------|----------------------|----------------------|----------------|
| CHAMPNETERY | 5 | 8 731 | 8 726 |
| CHATENET EN DOGNON | 4 | 6 599 | 6 595 |
| EYBOULEUF | 3 | 6 577 | 6 574 |
| LA GENEYTOUSE | 8 | 12 418 | 12 410 |
| MOISSANNES | 9 | 2 238 | 2 229 |
| ROYERES | 9 | 10 042 | 10 033 |
| SAINT BONNET BRIANCE | 6 | 8 412 | 8 406 |
| SAINT DENIS DES MURS | 6 | 7 145 | 7 139 |
| SAINT LEONARD DE NOBLAT | 63 | 46 581 | 46 518 |
| SAINT MARTIN TERRESSUS | 11 | 4 505 | 4 494 |
| SAINT PAUL | 13 | 15 922 | 15 909 |
| SAUVIAT SUR VIGE | 14 | 9 508 | 9 494 |
| TOTAL DES COMMUNES | 151 | 138 678 | 138 527 |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT | 79 | 69 597 | 69 518 |
| TOTAL TERRITOIRE DE NOBLAT | 230 | 208 275 | 208 045 |

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Le

Certifié exécutoire

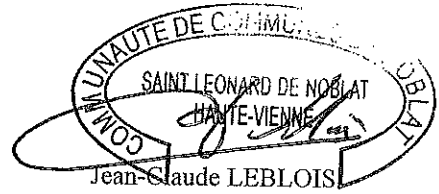
Reçu à la Préfecture

Le : 25 . 06 . 2014

Publié ou notifié

Le : 25 . 06 . 2014

Le Président



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : FINANCES - REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES 2014

Date de transmission de l'acte : 25/06/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 25/06/2014

Numéro de l'acte : 2014-107 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20140619-2014-107-DE

Date de décision : 19/06/2014

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

